Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_69_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline, Céline RABARDEL.

Procuration : Roland JEHAN à DESPRES Benoit

Secrétaire de séance : Cédric LEFEUVRE

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Date de la convocation : 04/11/2026

2026-69 : Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2027 les opérations de recensement.
L'agent recenseur suivra deux demi-journées de formation en janvier 2027 avant la période de recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.
A ce titre, il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- FIXE à 1 le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité
- FIXE l'indice de rémunération à l'indice brut 430, majoré 385, adjoint administratif principal 2ème classe (frais de déplacement compris).

Pour : 15 contre : / abstention : /

Le secrétaire

Cédric LEFEUVRE

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)